AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0439
FR0010313833-FS0191

24 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ARKEMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mars 2014, la société FMR LLC[1] (82 Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 mars 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société ARKEMA et détenir 3 317 520 actions ARKEMA représentant autant de droits de vote, soit 5,26% du capital et 4,92% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ARKEMA sur le marché.

[1] FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés de gestion intervenant pour le compte de fonds, communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 63 050 243 actions représentant 67 477 952 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.